FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE

COMMISSION NATIONALE DES SITES

FICHE D'ESTIMATION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Date :

SITE DE .....

CLUB .....

N° F.F.V.L. ..... **N° DE SITE**

COUT DECOLLAGE

NOM .....

MONTANT LOCATION ..... F

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ..... F

FRAIS DE PARKING ..... F

DESCRIPTION PROJET D'AMENAGEMENT (moins de 3 000 F)

MONTANT PROJET D'AMENAGEMENT ..... F

COUT ATTERRISSAGE

NOM .....

MONTANT LOCATION ..... F

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ..... F

FRAIS DE PARKING ..... F

DESCRIPTION PROJET D'AMENAGEMENT (moins de 3 000 F)

MONTANT PROJET D'AMENAGEMENT ..... F

Toutes les fiches de la Commission Nationale des Sites ont la même présentation. Cela permet de transcrire plus facilement dans le fichier informatique de la F.F.V.L. les informations qu'elles contiennent.

La première fiche, celle qui vous permet d'avoir un numéro de site, est la **fiche CNS002.** Si vous ne l'avez pas encore remplie, demandez la à votre RRS, à votre RDS, ou à défaut, au secrétariat de la F.F.V.L.

Chaque document de la CNS est repéré par :

- une date de création en bas à droite de la première feuille
- un nom **CNS**XXX**Y.**DOC

1. CNS pour Commission Nationale des Sites
2. XXX pour le numéro d'ordre 001, 002; 015, etc.
3. **Y** (indice).cette lettre est remplacée chaque fois qu'une modification est apportée au document ;
4. **.**DOC est l'extension du nom du fichier informatique, il s'inscrit automatiquement.

- Lorsque vous êtes en possession de deux documents identiques, c'est celui dont l'indice correspond a la lettre de l'alphabet la plus éloignée de A qui est le BON.

A retourner à : **Directement à votre Ligue**

❄ : rayer les mentions inutiles